

CIRCULAIRE N°26 DU 24 MAI 2022

Aux Présidents des Ligues
Présidents des Comités départementaux pour transmission aux Clubs

De Jean-Marie Bellicini & Anne Tournier-Lasserve

Copie Comité Directeur
Souad Rochdi
Patrick Ranvier

OBJET : APPEL A CANDIDATURES - DISPOSITIF « CAMPUS 2023 »

Chères Présidentes, Chers Présidents,

Pour accompagner la professionnalisation des Clubs, la Fédération Française d'Athlétisme et le Comité d'organisation de la Coupe du Monde de Rugby France 2023 (CO France 2023) se sont rapprochés **afin de faire bénéficier les clubs membres de la FFA d'un dispositif dénommé « Campus 2023 »**.

Créé dans le cadre de l'organisation de la Coupe du Monde de rugby, ce dispositif a pour objet de **permettre le recrutement, la formation et l'embauche de 2023 apprentis, de 18 à 30 ans, au sein d'associations sportives**. Ainsi, deux parcours de formation sportive seront proposés à la rentrée 2022 pour une durée de 14 mois (jusqu'en novembre 2023) au niveau Bac+1 (Chargé de mission d'une structure sportive) et Bac+3 (Administrateur de structure sportive).

Les apprentis seront directement salariés par Campus 2023, Centre de formation d'apprentis (CFA) du CO France 2023, **et mis à disposition des Clubs d'athlétisme en contrepartie du versement d'une somme symbolique** (entre 40 et 70 euros par mois en fonction du niveau de diplôme). En outre, le coût de leur formation sera également pris en charge par le CFA.

Cette opportunité unique est **ouverte à tous les Clubs d'au-moins 50 licenciés**, sous réserve de l'acceptation du dossier par le CFA du CO France 2023.

Les Clubs intéressés pour prendre part à ce dispositif sont priés d'adresser leur candidature avant le 10 juin 2022 à l'adresse ffa.campus2023@athle.fr

Pour plus d'informations à ce sujet, merci de consulter la plaquette d'information annexée à cette circulaire.

Recevez, chers Amis, nos cordiales salutations sportives.

Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL

Anne TOURNIER-LASSERVE
VICE-PRESIDENTE DELEGUEE

ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

PLAN DE PROFESSIONNALISATION

Présentation du dispositif « Campus 2023 »

PARTENAIRES PRINCIPAUX



Crédit Mutuel



CONTEXTE

Le Comité d'organisation de la Coupe du Monde de Rugby « France 2023 » et la Fédération Française d'Athlétisme se sont rapprochés afin de faire bénéficier les clubs membres de la FFA d'un dispositif dénommé « Campus 2023 » ayant pour vocation de favoriser la professionnalisation au sein des associations sportives.

En effet, l'organisation du sport français connaît ces dernières années, un désengagement important conduisant à un turn-over des dirigeants et une crise du bénévolat.

C'est dans cette perspective, en collaboration avec le Ministère du Travail, que le Comité d'organisation France 2023 et la Fédération Française de Rugby se sont engagés pour permettre le recrutement, la formation et l'embauche de 2023 apprentis, de 18 à 30 ans.

Ceux-ci seront mis à disposition des ligues régionales, des comités départementaux et des clubs de rugby mais aussi dans toute autre discipline sportive, pendant la durée de leur formation jusqu'en octobre 2023.

L'ALTERNANCE ET CAMPUS 2023

L'alternance, c'est quoi ?

L'alternance associe le travail en entreprise avec l'enseignement théorique au sein d'une école.

Tous les niveaux de formation du CAP au BAC + 5 sont réalisables en alternance.

L'alternance est financée par l'entreprise et l'Etat.

Campus 2023, c'est quoi ?

Campus 2023 est le Centre de Formation des Apprentis (CFA) qui accompagne la nouvelle génération des professionnels du sport, du tourisme et de la sécurité événementielle, en lien avec le Comité d'organisation France 2023 (France 2023). Plus de 2023 jeunes vont profiter de l'organisation de la Coupe du Monde de rugby pour se former aux métiers du sport, du tourisme et de la sécurité. Les structures d'accueil, comme les unités de formation, sont réparties à travers tout le territoire, Outre-Mer compris, afin de proposer un enseignement régionalisé pour tous.

Cette opération permettra à votre structure, si celle-ci est sélectionnée par France 2023 de :

- Disposer d'une ressource pour vous aider à vous professionnaliser et à construire vos projets de développement ;
- Valoriser l'expérience et l'engagement des équipes dirigeantes et bénévoles sur vos territoires.

POURQUOI S'ENGAGER DANS LE DISPOSITIF CAMPUS 2023 ?

Dans le cadre du plan d'investissement et d'accompagnement des structures récemment voté, la Fédération Française d'Athlétisme s'est saisie de cette opportunité dans un agenda contraint afin de faire bénéficier l'athlétisme et notre réseau d'un dispositif existant éprouvé et adapté à nos besoins.

Répondre aux besoins en compétence des clubs

Aujourd'hui, le développement du sport amateur est rarement considéré comme un métier. Il repose sur l'investissement de milliers de bénévoles.

Pourtant, les dirigeants du sport expriment le besoin de professionnels formés pour administrer et développer leurs clubs. Il y a les sportifs professionnels.

Demain, il y aura les professionnels du sport.

Investir dans la jeunesse et laisser un héritage

Alors que les effets de la crise sanitaire pourraient être importants pour toute une génération, la FFA propose de s'engager au côté de France 2023 et fait le pari de la jeunesse à l'instar du plan "1 jeune, 1 solution".

En créant notamment un nouveau diplôme de niveau Bac+3 qui sera inscrit au RNCP (reconnu par l'Etat) qui sera légué au monde du sport, la FFA et ses clubs bénéficieront de la dynamique et de l'héritage de la Coupe du Monde de rugby France 2023,

EN PRATIQUE

Deux parcours de formation sportive sont proposés à la rentrée 2022 pour une durée de 14 mois (jusqu'en novembre 2023).

Les alternants sont salariés de France 2023 et mis à disposition dans une structure sportive sélectionnée par le comité d'organisation et ses partenaires (dont la FFA).

France 2023 s'occupe de l'ensemble de la gestion administrative et financière et notamment de trouver les structures d'accueil des alternants sur les parcours de formation. Les candidats peuvent être recommandés par une structure d'accueil.

Le rythme d'alternance varie en fonction des unités de formation entre 2 jours de formation et 3 jours en structure ou 1 semaine de formation et 3 semaines en structure.

Les structures sportives bénéficieront des compétences des apprentis dans les domaines suivants :

- Gestion administrative
- Réglementation et juridique
- Gestion financière
- Communication
- Développement de la structure
- Marketing
- Partenariats et subventions
- Organisation d'événements
- Développement durable

PROFIL DES CANDIDATS RECHERCHÉS

Chargé de mission d'une structure sportive (Bac+1)

- Profil :
 - Avoir entre 18 et 30 ans
 - Être titulaire d'un baccalauréat (prioritairement professionnel du secteur tertiaire dans les spécialités relatives à la gestion-administration, la vente, le commerce, l'accueil, l'animation ou la vie locale)
 - Avoir des compétences en langues étrangères (particulièrement en anglais)
 - Maîtriser les outils bureautiques (pack office)
 - Être titulaire du PSC1 ou équivalent (ou être inscrit à la formation)
 - Avoir une expérience dans le milieu associatif est un plus
 - Souhaiter une professionnalisation et une employabilité rapide dans le secteur sportif
- Diplôme
 - Un diplôme « socle » de niveau 4 enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles
 - Une certification complémentaire qui vise à consolider les compétences des apprentis dans les domaines de la gestion et/ou de l'administration d'une structure sportive.
 - Un enseignement en anglais adapté au niveau de chaque apprenant tout au long du parcours (Certification type TOEIC)
 - Des modules « campus 2023 » visant à permettre l'implication des apprentis dans la dynamique de l'organisation de la Coupe du Monde (immersion)

PROFIL DES CANDIDATS RECHERCHÉS

Administrateur d'une structure sportive (Bac+3)

- Profil
 - Avoir entre 18 et 30 ans
 - Être titulaire au 30 juin 2022 :
 - soit d'un diplôme de niveau 5 (BAC +2), idéalement dans les domaines de la vente, du commerce, du marketing et/ou de la communication, sciences de l'éducation
 - soit d'un DEJEPS/DESJEPS
 - Avoir des compétences en langues étrangères (particulièrement en anglais)
 - Maîtriser les outils bureautiques (pack office)
 - Être titulaire du PSC1 ou équivalent (ou être inscrit à la formation)
 - Une expérience dans le milieu associatif est un plus
- Formation :
 - Un diplôme « socle » de niveau 6 enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (voir le choix des diplômes ci-dessous en fonction de votre implantation géographique)
 - Une certification complémentaire (sera suivie lors du choix du diplôme socle Chef de Projets Événementiels) qui vise à consolider les compétences des apprentis dans les domaines de la gestion et/ou de l'administration d'une structure sportive
 - Un enseignement en anglais adapté au niveau de chaque apprenant tout au long du parcours (certification type TOEIC)
 - Des modules « campus 2023 » visant à permettre l'implication des apprentis dans la dynamique de l'organisation de la Coupe du Monde (immersion)
- Une complémentarité avec la Licence Professionnelle STAPS est possible sous certaines conditions

SITES DE FORMATION

Chargé de mission d'une structure sportive (Bac+1)*

- Albi/ Carmaux
- Aurillac
- Béziers
- Cap Breton
- Crest
- Lille
- Pontarlier
- Talence
- Toulouse

* Les sites de formation sont donnés à titre indicatif et sous réserve de l'ouverture des sessions en fonction du nombre de candidats sur chaque site de formation

SITES DE FORMATION

Administrateur d'une structure sportive (Bac+3)*

- Avignon
- Bayonne
- Béziers
- Bordeaux
- Chaponnay
- Dijon
- Lille
- Lyon
- Marseille
- Nantes
- Nice
- Nouméa
- Orléans
- Paris
- Perpignan
- Rennes
- Strasbourg
- Toulouse
- Tours
- Talence
- Valence
- Voiron

* Les sites de formation sont donnés à titre indicatif et sous réserve de l'ouverture des sessions en fonction du nombre de candidats sur chaque site de formation

COÛT ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ DES STRUCTURES SPORTIVES

Conditions d'éligibilité

Justifier de plus de 50 licenciés (pour les clubs)

Disposer d'un espace de travail avec connexion internet

Désigner un Maître d'apprentissage ayant une expertise dans l'activité visée par le parcours, un sens de la pédagogie et l'envie de transmettre. Il devra avoir un niveau de diplôme équivalent à celui préparé par l'alternant ou moins 2 ans d'expérience dans la gestion administrative ou sportive.

Coût

Le salaire de l'apprenti (base légale) et les frais inhérents à l'apprentissage (premiers équipements, aide pour le passage du permis de conduire) sont pris en charge par France 2023.

Néanmoins, en contrepartie de cette mise à disposition et pour s'assurer de l'engagement de votre structure, il vous sera demandé une participation symbolique en fonction du niveau de formation de l'apprenti :

Niveau BAC +1 : 40 € / mois

Niveau BAC +3 : 70 € / mois

AVANTAGES DU DISPOSITIF POUR L'APPRENTI

Salaire

Les apprentis bénéficient d'une dotation : ordinateur, équipement, 500€ d'aide pour passer le permis de conduire. La formation est gratuite et rémunérée dans le cadre du contrat d'alternance.

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti			
Situation	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	43% du Smic, soit 707,60 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 872,16 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 645,58 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
2 ^{ème} année	51% du Smic, soit 839,25 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 003,81 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 645,58 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage
3 ^{ème} année	67% du Smic, soit 1 102,54 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 283,56 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 645,58 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage

AVANTAGES DU DISPOSITIF POUR L'APPRENTI

Autres actions en faveur des alternants

▪ Prise en charge des frais annexes et de déplacement

Le CFA Campus 2023 prend en charge, dans le cadre des jours de formation :

- L'hébergement, à hauteur de 6€ maximum par nuitée.
- La restauration, à hauteur de 3€ maximum par repas, pour 2 repas par jour. Le deuxième repas ne peut être pris en charge que si un hébergement est nécessaire.
- Aide au permis de conduire, les alternants pourront bénéficier d'une aide forfaitaire d'un montant de 500€, sous réserve du respect de la procédure.
- Prise en charge des frais inhérents aux déplacements imposés aux apprentis dans le cadre de ses missions ou de rassemblements régionaux, liés notamment à la Coupe du Monde.
- **Mise à disposition d'un équipement informatique: fourniture d'un ordinateur qui sera la propriété de l'apprenti à l'issue de la formation.**
- **Dotation Campus 2023:** Eden Park et France 2023 équiperont tous les alternants d'une dotation Campus 2023: sweat, polo, casquette, chaussures.
- **Mise à disposition d'une plateforme** permettant de faciliter la gestion de l'ensemble des procédures administratives et RH et du suivi de son parcours de formation en structure d'accueil et formation
- **Accompagnement suivi-socioprofessionnel:** tous les alternants de Campus 2023 seront accompagnés dans le cadre de la stratégie d'accompagnement suivi socio-professionnel et de la pérennisation de leur emploi, en partenariat notamment avec l'Union Nationale des Missions Locales.

ECHEANCIER

Recensement des besoins et établissement des fiches de poste

Les clubs souhaitant prendre part à ce dispositif sont invités à se rapprocher de la FFA avant le 10 juin 2022 en écrivant à l'adresse suivante :

ffa.campus2023@athle.fr

Un recensement des besoins sera réalisé par la FFA et un accompagnement spécifique sera proposé à destination des clubs retenus (fiche de poste, réunions thématiques...)